



Bailleur hlm qui ne fournit pas la facture solde

Par **mog54**, le **14/10/2014 à 16:29**

bonjour
après décès, et fin de bail, le bailleur n'a toujours pas fourni de facture solde, réclame des loyers non rendus après la clôture que faire ?
même après envoi de recommandé c'est toujours pareil !
merci

Par **cocotte1003**, le **14/10/2014 à 17:42**

Bonjour, faites en courrier en LRAR pour le mettre en demeure de régulariser sous par exemple dix jours la situation, sans quoi vous saisissez le tribunal. Le courrier aura plus de poids s'il vient du notaire chargé de régler la succession, cordialement

Par **mog54**, le **14/10/2014 à 23:27**

bonsoir,
merci pour votre réponse.
cordialement

Par **Lag0**, le **15/10/2014 à 08:47**

Bonjour,
Je ne connais pas ce qu'est une "facture solde" ?

Par **mog54**, le **17/10/2014 à 09:14**

bonjournc'est toujours pareil, il y a toujours un loyer de tropnpas enlevé!rnquel tribunal saisir pour une société d'hlm?rntribunal d'instance?rnmerci

Par **Lag0**, le **17/10/2014 à 09:45**

[citation]c'est toujours pareil, il y a toujours un loyer de trop [/citation]rnC'est le terme "facture" qui m'interpelle...rnLe tribunal compétent en matière de bail est le tribunal d'instance du lieu de la location ou de la résidence (siège social) du bailleur (même pour les litiges inférieurs à 4000€, sauf dépôt de garantie qui est de la compétence du juge de proximité).

Par **mog54**, le **17/10/2014 à 10:45**

bonjourrnmerci, ce n'est qu'un extrait de compte que nousrnavons!est ce valable?rnpour les hlm c'est aussi le tribunal d'instance?rnce matin on me dit qu'il ne doit pas vouloirrnrretirer loyer non du!rnles hlm auraient'ils tous les droits?rncordialement

Par **Lag0**, le **17/10/2014 à 11:58**

[citation]pour les hlm c'est aussi le tribunal d'instance? [/citation]rnBailleur social ou privé, c'est de la compétence du tribunal d'instance pour les problèmes de loyers.

Par **mog54**, le **17/10/2014 à 14:37**

d'accord, je vous remercie.rncordialement